

Alerte sur l'immobilier de l'Etat

Mercredi 28 janvier, l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi transpartisane sur l'immobilier de l'Etat. Au cœur du projet, le transfert d'une grande partie des immeubles et des terrains aujourd'hui détenus par l'Etat à une nouvelle société foncière publique. Cet établissement public, industriel et commercial serait contrôlé à 100% par l'Etat, mais géré de façon distincte. Innovation majeure : cette foncière facturerait des loyers à ses locataires, à commencer par les ministères, habitués jusqu'à présent à la gratuité. Selon les partisans de ce projet, le système actuel ne pousse pas les administrations à optimiser l'occupation de leurs locaux : un ministère, une préfecture ou

encore un rectorat qui dispose de locaux trop vastes, voire inutiles, n'est guère incité à rendre ou vendre des mètres carrés. Pour les opposants, aligner la gestion publique sur les principes du privé n'est pas sans danger.

A l'exemple de ce qu'il s'est passé à la SNCF, il est à craindre que les loyers exigés pour occuper les locaux soient tellement importants qu'ils obèrent la possibilité même de rendre le service public. Tant en raison du montant demandé, qui diminuera le montant alloué aux autres charges (chauffage, eau...), que par les réductions de surfaces exigées pour faire baisser la dotation allouée aux loyers. Le début d'un cercle vicieux à la poursuite d'une recherche de rationalisation avec déménagement de services, transfert d'autres, entassement d'agents... jusqu'à 'pffft' anéantissement de services !

Avec la future foncière, on peut s'interroger sur l'efficacité et la réactivité d'une société qui gèrera 100 000 ou 200 000 bâtiments. Le but poursuivi et affiché est la

facilitation de la cession de biens devenus superflus.

A quand le flex office généralisé ? ou encore mieux : l'accueil à domicile en télétravail ?!!!! Avec notre administration, il faut s'attendre à tout et surtout au pire.

Et que deviendront au sein de la DGFIP les missions non seulement des collègues affectés actuellement dans les pôles de gestion domaniale (PGD), les services locaux du domaine (SLD), mais aussi, par ricochet, celles des collègues affectés dans les pôles d'évaluation domaniale (PED)...

Vous en reprendrez bien un peu sur l'égalité de traitement ?

Le 16 octobre 2025, s'est tenu un Webinaire sur les fameuses cartes affaires.

Découvrez avec nous ce petit avantage sympathique réservé aux directrices/directeurs :

Pour eux : 6 000 € mensuel d'avantages alloués.

Pour nous : pense à la note frais de déplacement restrictive que la direction de ton département a

publiée. Même en passant un mois à l'hôtel en formation on n'est pas aux 6 000 €.

Pour eux, ce qui est remboursé : repas au restaurant, boissons, fleurs, hébergement, titre de transport, location de véhicule, pressing, visites culturelles, cadeaux...

Pour nous : trajet, repas, dodo. Et surtout pour tes déplacements n'utilise pas ton véhicule ! Préfère

le train et le véhicule de service, même si cela rallonge ton temps de trajet.

Rappelons-nous cette phrase si souvent entendue en CSAL :

«l'argent il n'y en a plus». Ah. Oui. C'est vrai. On a failli oublier...

Nous travaillons toutes et tous à la DGFIP mais nous n'avons pas toutes et tous les mêmes droits !

Emplois 2026

La DDFIP 58 a convoqué un Comité Social d'Action Local (CSAL) emplois le 19 mars. Dans les documents préparatoires règne un flou extrême sur la situation... On ne nous donne pas de nombre de suppressions d'emplois pour la DDFIP en 2026. L'objectif de la direction dans «le nouveau référentiel emplois» vise à atteindre 300 ETP (Equivalent Temps Plein). Pour rappel, au 1er janvier, nous comptons 322 postes représentant 310,8 ETP. Alors, **22 ou 10,8 suppressions d'emplois ?**

Quelle différence entre ETP et poste ?

- 2 personnes à 50 % = 1 ETP
- 2 personnes à 50 % = 2 postes

Ce nouveau calcul des emplois entérine une baisse définitive des postes disponibles. Un bon moyen



de résorber nos «problèmes d'attractivité» mais pas d'améliorer la situation des services.

Le CSAL ayant lieu au Centre des Finances Publiques de Nevers-Baynac a été envahi par une intersyndicale CGT - Solidaires accompagnée d'agents de tous les services du site.

Réunir une soixantaine d'agents en intersyndicale sur les suppressions d'emplois, c'est un signal fort et clair qui montre que quand on met les sujets au bon niveau, les collègues répondent présents.

Domage que la directrice n'ait pas daigné répondre sur le sujet principal du CSAL, à savoir, les suppressions d'emploi dans la Nièvre.

Nous nous étonnons que la direction se soit entêtée à garder le silence. C'était pourtant bien l'occasion pour elle d'un dialogue social en direct avec les agents ! Mais elle a condamné la discussion qui aurait pu s'ouvrir.

Pour mémoire, les directeurs précédents avaient au moins la décence de répondre aux agents présents lors d'actions similaires... Un sentiment de frustration ressort de ce rendez-vous manqué.

Quoi qu'on en dise le service public ne fonctionne pas avec des indicateurs ou des ETP, mais avec des agents.



Mobilisation du renseignement interne

Une note départementale du 17/02/2026 organise la mobilisation du renseignement interne (MRI) au sein de nos services.

En lisant cette note et le formulaire qui l'accompagne, il s'avère que la direction nous invite de manière individuelle à dénoncer les suspicions de fraude et de comportements frauduleux dans l'exercice de nos missions. Jusqu'à présent, les transmissions d'information de ce type se faisaient de manière naturelle

entre services.

Si cela peut être un plus pour l'exercice des missions de la DGFIP, attention au risque de dérapage ; la frontière entre dénonciation et délation est très mince...

La direction a choisi de solliciter l'ensemble des agents pour renforcer la source événementielle du contrôle fiscal au lieu d'affecter des agents en nombre suffisant pour assurer cette mission.

Ce nouveau dispositif de MRI ne

compensera pas la disparition des services de contrôle fiscal externe des professionnels dans notre département. Il est à craindre que les contrôles sur pièces des professionnels ne suivent la même voie par manque d'effectif...

Délation : dénonciation, généralement secrète, dictée par des motifs vils et méprisables.

Dénonciation: action de faire connaître une chose (généralement désagréable).

Contrairement aux discours du gouvernement, la lutte contre la fraude fiscale n'est pas une priorité.

Depuis dix ans, « les résultats du contrôle fiscal sont en baisse relative », consigne la Cour des Comptes dans un rapport du 16 décembre 2025. Les droits et pénalités mis en recouvrement ont « fortement diminué » jusqu'en 2019, puis entamé une lente remontée depuis 2020, en euros courants. Mais, à 20,1 milliards d'euros en 2024, ils « peinent à retrouver leur niveau du milieu des années 2010 », note la Cour.

Plus parlant encore : de 2015 à 2024, le rendement du contrôle fiscal est passé de 4,3 % à seulement 2,8 % du montant des recettes fiscales. De fait, les effectifs affectés au contrôle fiscal ont diminué de 19 % entre 2015 et 2024....



"Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir."

Jean de La Fontaine

De hauts fonctionnaires, payés par l'argent public, se retrouvent impliqués dans des soirées avec des stupéfiants de synthèse, au mépris des lois qu'ils sont censés respecter. Révélations du Canard enchaîné, confirmées par des décrets officiels : un conseiller du Premier ministre Sébastien Lecornu a été limogé pour overdose, tandis que l'organisateur présumé, un directeur régional des Finances publiques, s'en tire avec une simple mutation, salaire intact.

Une hypocrisie flagrante, alors que le gouvernement multiplie les discours musclés contre la drogue, exalte la probité et l'exemplarité.

La soirée incriminée aurait été organisée en septembre 2025 dans l'appartement parisien d'Hugues Bied-Charreton, directeur régional des finances publiques (DRFiP) d'Île-de-France et de Paris.

Bied-Charreton n'a pas été licencié : un décret du 20 février 2026, publié au Journal officiel, acte sa mutation à Bercy, au ministère de l'Économie, avec conservation de son traitement.

Une enquête judiciaire est en cours pour usage et facilitation d'usage de stupéfiants, mais pour l'heure, au-

cune poursuite n'a été annoncée publiquement.

En attendant la retranscription de ses exploits dans le prochain livre d'or des sanctions, nous vous laissons deviner si la peine serait la même pour le commun des agents de la DGFIP.



Et pendant ce temps là, nos rémunérations stagnent

Dans la fonction publique, l'absence totale dans la dernière loi de finances, de toute mesure de revalorisation indiciaire, par l'augmentation de la valeur du point d'indice et/ou l'amélioration de la grille indiciaire, est à nouveau un signal de découragement et d'indifférence envoyé aux agents publics.

La rémunération nette moyenne a baissé de 0,9 % en euros constants en 2023, malgré deux revalorisations du point d'indice décidées sous la contrainte de l'inflation pour juillet 2022 et juillet 2023 et 5 points d'indice au 1er janvier

2024 qui n'ont jamais permis de compenser l'inflation.

Les chiffres sont clairs, au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé de + 1,18 % pour s'établir à 1823 € brut mensuel. Dans le même temps, le traitement indiciaire minimum de la fonction publique reste figé à l'indice majoré 366, soit 1802 € brut. L'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal. Il est contraint de verser une indemnité différentielle à près de 356 000 agents de catégorie C, ad-

jointes administratifs, agents techniques, d'animation, pour « ramener » leur rémunération au niveau du SMIC.

Nos salaires s'enlisent et aujourd'hui, le prix des carburants explose... celui du gaz s'envole et celui des engrais s'engraisse... La Banque Centrale Européenne prévoit une inflation de 2,6 % en zone euro en moyenne.

Le Gouvernement n'a pas de politique salariale pour la fonction publique : cela s'appelle une baisse de salaire programmée.

Ce n'est pas une fatalité.

Avec la CGT, nous pouvons gagner comme le montrent les exemples suivants :

Quand les agents agissent collectivement, avec la démarche CGT, nous pouvons gagner :

- **au niveau national**, nos alertes et nos combats ont payé pour Duralux, Arcelor, la fonderie de Bretagne, Gardanne.
- en 2025, on a commencé à faire reculer Macron et décaler la réforme des retraites pour 3 millions de salariés ;
- **à la DGFIP**, la CGT FP des Bouches du Rhône a obtenu gain de cause en permettant la réouverture de la Trésorerie Amendes grâce à une mobilisation active.

Cocoriconomie de la relance : on croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels et les capitalistes !

La France conforte sa place de deuxième exportateur mondial d'armement (9,6 % du total), devant la Russie (7,8 %). *C'est d'la bombe bébé !* 

La France a exporté vers 63 États. Les parts les plus importantes sont destinées à l'Inde (24%), l'Égypte (11 %) et la Grèce (10 %). Les exportations françaises d'armements ont plus que quintuplé vers l'Europe (+452), mais près de 80% d'entre elles continuent encore de se faire en dehors de la région européenne.

La souffrance des uns est la source de profits des autres.

L'eusses-tu-cru ?

La mobilisation paye : le 1er mai est et restera férié, chômé et payé ! Ce lundi 13 avril, la CGT et les organisations syndicales ont obtenu que le gouvernement ne passe pas en force sur le 1er mai et ne convoque pas la commission mixte paritaire, indispensable pour valider la proposition de loi.

Souvenez-vous du dimanche... au départ ponctuel et sur la base du volontariat... Aujourd'hui systématique et obligatoire dans certaines professions.

'Gaffe à ton 1er mai ! C'est pas terminé...

Un scandale fiscal et démocratique : plus de 13 300 millionnaires français ne paient pas d'impôt sur le revenu.

En France, 13 335 foyers fiscaux disposant d'un patrimoine immobilier d'au moins 1,3 million d'euros ont déclaré un impôt sur le revenu nul ou négatif en 2024, d'après une note interne de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) transmise à la commission des finances du Sénat.

Cela représente entre 7 et 10 % des redevables de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui affichent un impôt sur le revenu nul ou négatif.

